

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 31 JANVIER 2024

Nombre de membres du Comité Syndical du Syndicat	21	Nombre de membres qui se trouvent en fonction	21	Nombre de délégués :	
				- présents :	13
				- représentés :	<u>3</u>
				TOTAL	16

L'an deux mille vingt quatre, le 31 janvier à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
-	-	-
-	M. Marc HOFFSESS	-
M. Alexandre GONCALVES	M. Jean HUMANN	Mme Michèle ESCHLIMANN
M. Julien HAEGY	-	M. Christian HALTER
Mme Chantal JEANPERT	M. Pierre OZENNE	-
M. Jean-Luc SCHICKELE	-	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE
M. Pierre THIELEN	M. Laurent ULRICH	M. Denis TURIN

Membres représentés :

M. Eric FRANCHET de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES.

M. Jean-Louis BATT du SDEA, ayant donné procuration à M. Jean-Bernard PANNEKOECKE.

M. Pierre BURTIN du SDEA, ayant donné procuration à Mme Michèle ESCHLIMANN.

Excusés :

Mme Marie-Reine FISCHER de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,
Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Thierry SCHAAL de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Alain JEROME du SDEA.

OBJET : PROGRAMME D' ACTIONS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SIVOM DE LA VALLEE DE LA BRUCHE POUR LE PROJET DE RESTAURATION DU RUISSEAU D'ALBET A LA BROQUE

N° 24-115

LE COMITE SYNDICAL

VU les articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique qui permettent de constituer des groupements de commandes entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

VU la délibération du Comité syndical n° 23-104 du 6/12/2024 approuvant la réalisation des travaux de restauration hydromorphologique du Ruisseau d'Albet à La Broque ;

CONSIDERANT que, le Syndicat Mixte ouvert du bassin Bruche Mossig et le SIVOM de la Vallée de la Bruche, souhaitent s'accorder dans un souci d'efficience concernant les travaux de restauration du ruisseau d'Albet à la Broque (67) et la création d'un nouveau réseau d'assainissement, permettant ainsi de rétablir la continuité écologique dans le ruisseau ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de la convention jointe, il apparaît pertinent de constituer un groupement de commande visant notamment la passation des marchés de travaux, chacun des membres du groupement s'assurant, pour ce qui les concerne, de leur exécution et de leur suivi de travaux ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
autorise**

- la passation d'une convention constitutive de groupement de commandes avec le SIVOM de la Vallée de la Bruche,
- le lancement des procédures de passation de marchés ou accords opportunes dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes,
- M. le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Luc SCHICKELE

Transmis au représentant de l'Etat le : 01/02/2024

Publié le : 01/02/2024